

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1408

présenté par

Mme Bello, M. Nilor, M. Serville, M. Brotherson, Mme Kéclard-Mondésir, M. Bruneel,
M. Dharréville, Mme Buffet, M. Wulfranc, M. Fabien Roussel, M. Peu, M. Jumel, M. Lecoq,
Mme Faucillon, M. Chassaigne et M. Dufrègne

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 23, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.